

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2024
Délibération n° DE_2024_024

Le huit avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : DESSUS Jean-François (retard), ARNEPHY Delphine (pouvoir à VANDERNOOT Noémie), MASNATA Mallaury (pour à DESSUS Jean-François).

Absents : TURC Jack

Secrétaire de séance : HERMANT Marie-Odile

OBJET : Convention pour la prise en charge des frais scolaires réglés par le SIVOM du Pays de Bourdeaux pour l'année 2024

Le Maire,

Précise que le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples du Pays de Bourdeaux assure des prestations qui sont en relation avec l'école de Bourdeaux et met à disposition de la commune des locaux pour les activités scolaires, ainsi que des agents du syndicat qui assurent :

- des animations à la médiathèque pour les classes,
- des aides auprès des enseignants,
- l'entretien des locaux.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal avec 13 voix POUR :

APPROUVE la convention ci-annexée relative à la prise en charge des frais scolaires réglés par le SIVOM du Pays de Bourdeaux pour l'année 2024

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

